

Heures d'ouverture du bureau municipal
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca
Site WEB : www.notredamedesneiges.qc.ca



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité Notre-Dame-des-Neiges
4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (QC) G0L 2E0
Tél. : (418) 851-3009 Fax : 418-851-3169
Année 16, Numéro 4 MAI 2018

COLLECTE D'ENCOMBRANTS / MARDI 5 JUIN

1- Prenez note que la collecte des encombrants se tiendra le **MARDI 5 JUIN**. Par le fait même, nous vous recommandons de bien vouloir sortir vos encombrants le soir précédant la collecte. Il est aussi recommandé de séparer le métal du reste des encombrants afin de faciliter la collecte.



Qu'est-ce qu'un gros rebut? Comme son nom l'indique, c'est un résidu domestique trop volumineux pour être disposé dans votre bac de vidanges. Quels sont les gros rebuts collectés? Meubles de maison ou de parterre, appareils ménagers, tapis, éviers, baignoires, réservoirs d'eau chaude, barbecue sans bonbonne de gaz, matelas. Où iront les gros rebuts collectés? Les matières sont destinées à l'enfouissement au site de Cacouna. C'est pourquoi plusieurs objets pouvant être recyclés à votre Écocentre ne seront pas ramassés lors de cette collecte. Quels sont les principaux résidus qui ne seront pas acceptés? Les débris de construction et de démolition (par exemple : bois, porte, fenêtre, gypse, bardeau, brique, ciment, asphalte), les résidus verts, tels que branches, pelouse, plants ou feuilles, les pneus et pièces d'automobile, les résidus commerciaux, industriels ou agricoles et les matières contaminées ou dangereuses ne seront pas ramassés.

Le saviez-vous? Votre Écocentre, situé au 2, route à Cœur à Notre-Dame-des-Neiges, accepte que vous y déposiez une quantité limitée de certains types de débris de construction et de démolition : vérifier les conditions qui s'appliquent au 418 851-1366. Votre Écocentre accepte également les résidus verts, électroménagers métalliques (ex. réfrigérateurs) et les équipements électroniques*. Celui-ci est ouvert, du mercredi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. *(Les équipements électroniques tels que téléviseur, télécopieur, téléphone, chaîne stéréo, baladeur, jeu vidéo, appareil photo numérique, photocopieur, ordinateur et leurs accessoires).

2- Lieu d'enfouissement technique de Cacouna
Vous pouvez disposer ce qui ne se recycle pas, directement au site d'enfouissement de Cacouna et ce, une fois par semaine durant tout le mois de mai sur une remorque domestique (remorque 4'x 8') d'un volume maximum de 3 mètres cubes. Noter que ce service est gratuit. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 7h30 à 16h00 et les samedis 5-12-19 et 26 mai de 8h00 à 11h30. Info : (418) 867-3536.

FEUILLES MORTES / DÉPÔT À L'ÉCOCENTRE OBLIGATOIRE

Nous désirons vous rappeler que vous devez acheminer vos sacs de feuilles mortes, branches, résidus de jardin, à l'Éco-Centre situé au 2 route à Cœur. Il n'y a pas de collecte prévue à cet effet. Les heures d'ouverture sont de 8h à 12h et de 13h à 16h les mercredis, jeudis, vendredis et samedis. Tél. : 418-851-1366



CAMPAGNE DE DISTRIBUTION D'ARBRES – PRINTEMPS 2018

Veillez prendre note qu'en raison des fortes accumulations de neige que nous avons reçues cette année, la distribution des arbres qui a normalement lieu au mois de mai devra être reportée au mois de juin. Surveillez notre prochain bulletin et site Internet pour plus d'informations sur la date de distribution. Nous procéderons de nouveau à la distribution d'une variété d'arbres selon ce que le producteur/expéditeur aura convenu de nous acheminer. Malgré nos recommandations nous n'avons pas le contrôle sur les variétés et quantités qui nous seront expédiées. Par souci d'équité et de disponibilité d'arbres, nous ne pouvons prendre les réservations. La règle de distribution se fera de la façon suivante : **Premier arrivé, Premier servi** et les quantités auxquelles chacun aura droit dépendront des quantités qui nous seront livrées.



ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

À noter qu'un abri d'auto temporaire sur votre terrain est autorisé jusqu'au 1^{er} mai. Nous comptons donc sur votre collaboration afin de les démonter et ranger avant la date prescrite.

PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Les lundis 14 mai 2018, 11 juin 2018 et 9 juillet 2018 à 19 h 30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Internet.
Bienvenue à tous !



2^E VERSEMENT DE TAXES / 23 MAI 2018

Il vous est possible de procéder à votre 2^e versement de taxes municipales, en ligne via AccèsD ou directement au bureau municipal pour les paiements au comptant ou par chèque et ce, avant le 23 mai 2018. Pour les paiements électroniques, n'oubliez pas de vérifier si vous avez bien fait le changement de votre numéro de matricule tel qu'indiqué dans les bulletins précédant.

INSCRIPTION AU TERRAIN DE JEUX – 25 MAI DATE LIMITE

La période d'inscription est officiellement lancée pour le terrain de jeux de la municipalité ! Vous avez jusqu'au 25 mai pour inscrire vos enfants. Vous pouvez dès maintenant vous procurer le formulaire à la municipalité ou encore mieux, sur notre nouveau site Internet à l'adresse suivante : www.notredamedesneiges.qc.ca, sous la rubrique Services aux citoyens/Terrain Jeux.

De plus, le document est interactif vous pouvez donc le compléter en ligne, l'imprimer et nous le faire parvenir par la poste avec un chèque daté du 22 juin 2018 ou venir en personne au bureau municipal. N'oubliez pas de prendre connaissance du guide parents et de signer la page 15 qui est à remettre.



Enfin, le comité-parent fait appel à la générosité de sa population à l'égard d'un **don de livres ou de jeux** afin de diversifier le coin lecture et des activités. Il vous est possible d'en disposer dès maintenant au bureau municipal.

FÊTE DE LA PÊCHE – 9 JUIN 2018

La fête de la pêche aura lieu le samedi 9 juin 2018 à l'Étang situé chez Monsieur Yves Rioux au 150 rte 132 Est à Trois-Pistoles. La journée débute à 7h pour se terminer à vers 15h30.

La carte de membres est obligatoire pour les adultes.

N'oublions pas que la carte de membres est un outil de financement pour les activités de la relève. Pour plus d'informations, contacter Manon Rioux au 418-851-4053
Bienvenue à toutes et tous!



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION / PROJET DE RÈGLEMENT N° 416 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 190 DE ZONAGE

La municipalité Notre-Dame-des-Neiges tiendra une assemblée publique de consultation lors de la séance ordinaire prévue le 14 mai 2018 à 19h30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles. Cette assemblée portera sur le projet de règlement intitulé : « **Règlement n° 416 modifiant le Règlement n° 190 de zonage** ». Le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Noter que ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et que le projet peut-être consulté au bureau de la municipalité situé au 4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Ainsi, la municipalité désire modifier le *Règlement n° 190 de zonage* afin de mettre à jour les chapitres 5B et 5G. En effet, il est nécessaire de réviser les usages commerciaux en fonction du zonage et d'apporter des nuances dans les dispositions concernant les abris hivernaux et l'entreposage des conteneurs.

MOT DU MAIRE – PROCHAIN « CAFÉ DU MAIRE » PRÉVU LE 6 MAI

Un arbre qui tombe fait plus de bruit qu'une forêt qui pousse !

Ajouté au gazouillis du printemps qui se fait attendre ça nous donne un peu de temps pour reprendre contact. Au gré de mes allées et venues, j'ai croisé plusieurs d'entre vous et certains m'ont demandé quand serait le prochain « Café du maire ». Comme plusieurs activités se sont déroulées dans les griffes hivernales comme seule la nature peut nous en offrir, la prochaine rencontre sera sous des cieus plus cléments. Que diriez-vous du dimanche 6 mai dans un genre 4 à 6 pour le prochain Café ?

Nous pourrions discuter de certains projets qui devraient vous intéresser comme citoyennes et citoyens. Après tout avec les travaux de la route 132, c'est plus de deux millions de dollars qui seront investis dans la municipalité. La préparation des travaux, grâce aux dévouements des valeureux employés de la Municipalité, va définitivement bon train et certains d'entre eux seront peut-être déjà cours de réalisation au moment de notre rencontre. Ce sera une belle occasion d'offrir vos suggestions de projets pour les années à venir et d'ajuster le tir au besoin. Aussi, si les astres sont alignés, vous pourrez fièrement voir notre dernière acquisition mobilière pour la salle de votre Conseil. C'est en grande partie une contribution de votre Conseil qui ne s'est pas approprié la révision d'allocation permise pour cette année pour sa contribution dévouée aux destinées municipales. Vous pourrez d'ailleurs discuter avec les Conseillers présents.

Devrait-on continuer à publier ce bulletin que j'aime bien, mais, qui a un coût financier et demande des ressources ? Devrions-nous passer au mode où chacun d'entre nous le reçoit en version électronique ou le consulte sur le site Web ? Des imprimés seraient toujours disponibles au bureau municipal. Votre opinion m'importe.

Eh oui, un autre effort sera fait pour le pavage cet été, mais comme vous le savez les coûts pour ces travaux sont astronomiques ! On fait tous les efforts requis pour maximiser nos ressources, mais sans perturber la saine gestion budgétaire du directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité. Des développements intéressants devraient apparaître avec l'arrivée du printemps, ça aussi on pourra en discuter. Nous en sommes à travailler un projet d'assistance à la population en matière de protection incendie, notre prochaine mise à jour budgétaire nous dira si on peut aller de l'avant bientôt ou attendre encore un peu. Nous regardons également la possibilité, si notre coussin financier le permet après nos travaux et que nos conditions de prêt le permettent, de rembourser à l'avance certains prêts pour épargner des intérêts. Il n'y a pas de petites économies ! D'ici notre rencontre, nous aurons peut-être plus de renseignements à propos de nos demandes d'emploi pour les étudiants, cet été. Parlant d'été, pour nous préparer à l'hiver prochain, nous avons un comité qui travaille à la maximisation de nos ressources pour le déneigement.

Je remercie au passage les bénévoles du Club Optimiste pour leur travail touchant l'organisation du Carnaval Opti-neige 2018. C'est beaucoup d'efforts, mais aussi un beau succès malgré les objections de mère Nature ! Que diriez-vous d'une vente-débarras animée au Centre communautaire ? Des tables à 10 \$, les profits pour des petits ajouts au terrain de jeux estival ?

Enfin, un sincère remerciement particulier à tous ceux et celles qui se déplacent mensuellement pour les réunions du Conseil municipal et qui par leurs interactions positives nous aident à mieux cibler les besoins et parfois ajuster les priorités. Le but ne sera jamais de faire seulement plaisir, mais bien de maximiser la rencontre axée sur nos capacités et nos besoins. En plus, ça nous permet une petite jasette entre voisins et voisines. Également, merci à mon voisin Christian qui s'occupe de mon chien Chico pendant toutes ces réunions où je m'absente de la maison. Au plaisir et à bientôt.

Jean-Marie Dugas, maire

DÉPÔT DE LA LISTE POTENTIELLE DES RÉSIDENCES POUR L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2018, le conseil municipal a adopté la liste potentielle des résidences à l'égard de l'installation de compteurs d'eau. D'ici là, les propriétaires de résidences seront interpellés par courrier. Noter qu'il est toujours possible pour les citoyens intéressés à l'installation d'un compteur d'eau de transmettre leur nom sur une base volontaire en communiquant avec la municipalité. Le but de cette initiative cadre avec la *Stratégie québécoise de l'eau potable* afin de connaître les habitudes de consommation de l'eau de citoyens provenant de différents secteurs desservis et qui ont différents modes de vie. L'objectif final est d'avoir des données pour faire de la prévention et de permettre à la municipalité d'effectuer certaines démarches. Autrement dit, les compteurs d'eau installés serviront de **sentinelle**. Il n'est pas dans les plans de la municipalité d'installer des compteurs d'eau pour éventuellement faire payer les citoyens à leur consommation de litres. Noter que la collecte des données des compteurs d'eau se fait par l'extérieur, via un appareil de lecture. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le lien suivant : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/grands-dossiers/strategie-quebecoise-deconomie-deau-potable/a-propos-de-la-strategie/>

VÉGÉTALISER VOS BERGES À PETIT PRIX !

Le printemps vient d'arriver et, avec le dégel, vous pensez que votre rive aurait un grand besoin d'être reverdie ? Pourquoi ne pas la revégétaliser !

Du 17 avril au 26 mai 2017, l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL) offre aux riverains de son territoire, compris entre l'Isle-Verte et Les Méchins, l'opportunité de se procurer à prix modique une gamme de végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines. Ces prix varient entre 2,50\$ et 3,50\$ selon le format et l'essence choisie. Cette année, les plantes en disponibilités sont : le **saule discoloré**, le **sureau du Canada**, la **spirée à larges feuilles**, le **rosier inerme**, le **myrique baumier**, la **vigne vierge** et l'**iris versicolore**. En plus d'embellir votre propriété, ces espèces sont spécialement adaptées pour contrer l'érosion et assurer la stabilisation des berges, réguler la température de l'eau, atténuer l'effet des crues et créer des habitats fauniques !

Comment faire votre commande ?

Il est possible de commander des plants en ligne sur le site internet de l'OBVNEBSL: <http://bit.ly/1bmf5oW>. La distribution sera effectuée pendant la semaine du 28 mai 2018.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Tous les mois, la MRC Les Basques publie dans le journal L'Horizon un calendrier des activités à venir sur le territoire.

On estime qu'il y a 2,13 milliards d'utilisateurs Facebook dans le monde (la population mondiale est de 7,6 milliards). Au Québec, 9 foyers sur 10 sont connectés à Internet. De plus en plus d'informations, d'activités et d'événements s'échangent sur les médias sociaux. Pour planifier leurs activités, les gens utilisent désormais le Web. Dans les Basques, plusieurs personnes ne sont pas familières avec ces nouvelles méthodes de communication et par le fait même, n'ont donc pas accès à certaines informations.

Afin de joindre davantage de citoyens, la MRC Les Basques a donc décidé, depuis décembre dernier, de publier, mensuellement, dans le journal L'Horizon, le « Calendrier des activités dans Les Basques ». Ce calendrier se veut un aperçu de ce qui se passe sur notre territoire. Comme plusieurs de ces activités sont déjà partagées via les médias sociaux, nous souhaitons leur faire une place supplémentaire pour ceux qui n'y ont pas accès aisément.

Vous verrez, ça bouge dans Les Basques!

Amélie Brière, agente de développement culturel, MRC Les Basques, 418-851-3206 poste 3134



VISITES DE PRÉVENTION DES RÉSIDENCES DE LA MUNICIPALITÉ

Dans le bulletin de décembre dernier, nous informions les citoyens du processus de visites de prévention incendie dans toutes les résidences de la municipalité. Ces visites, effectuées par les pompiers certifiés du service incendie de la ville de Trois-Pistoles, sont nécessaires pour la municipalité afin de respecter les clauses du *Schéma de couverture de risques*.

Notez que les visites débuteront à partir de la semaine du 25 juin prochain et seront ciblées dans les rues suivantes :

- de la Grève
- du Sault
- de l'Église
- Fougère
- St-Jean-Baptiste
- Bellevue
- Beaulieu
- Pettigrew
- des Érables

Il est important de spécifier que les visites de prévention consistent à :

- la vérification des avertisseurs de fumée : il en faut un à chaque étage. La durée d'un avertisseur est de 10 ans;
- la vérification des systèmes de chauffage : soit bois, granule, huile, propane : il faut dans ce cas, un détecteur de monoxyde de carbone obligatoire dans la résidence ;
- la vérification de la présence d'un extincteur de 5 lb minimalement, de type A B ou C : obligatoire et doit être sur un support et une vérification de ceux-ci est au 6 ans ;
- la vérification du panneau électrique : doit être dégagé d'un mètre, dégagement des appareils de combustion, présence de propane ou de matière dangereuse, utilisation de rallonge électrique permanente ;
- la vérification de la date du dernier ramonage ;
- la vérification, s'il a lieu, du foyer extérieur.

D'autres rues et rangs seront visités à l'automne ainsi qu'en 2019 et 2020. Nous informerons les citoyens de ces secteurs le moment venu.